

PARTIE DE LA REPONSE

▲

L'ADRESSE

A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL,

EN DATE DU 19^E MAI, 1853,

AU SUJET DE LA

TENURE SEIGNEURIALE

DANS LE

BAS-CANADA.

*Extrait du Registre d'Intendance et du Conseil Supérieur,
Lettre B. folio 56.*

Lettres patentes annoblissant le sieur *Antoine Picody de Contrecoeur.*

*LOUIS, par la Grâce de DIEU, Roy de FRANCE et de NAVARRE,
Dauphin de VIENNOIS, Comte de VALENTINOIS et DIOIS.*

A tous présents et à venir—

SALUT :

DEPUIS qu'il a plu à Dieu nous donner la paix générale entre les Couronnes, nous avons esté excitez de reconnaître ceux de nos Sujets qui se sont signalez dans nos armées et qui continuent leurs services à cet estat à l'imitation de leurs ayeuls, qui se sont acquis la qualité de noble, quoiqu'ils n'ayent esté seigneux d'en conserver ou rechercher le titre, que nous avons accoutumé de donner à ceux que nous voulons gratifier.

C'est